CLASSEMENT

Voir la règle 90.3.

A1 NOMBRE DE COURSES

Le nombre de courses programmées et le nombre requis de courses à valider pour constituer une série doivent être précisés dans les instructions de course.

A2 SCORES DES SÉRIES

Le score de chaque bateau dans la série doit être le total des scores de ses courses en retirant le plus mauvais. (Les instructions de course peuvent prévoir des dispositions différentes en précisant, par exemple, qu'aucun score ne sera retiré, que deux scores ou plus seront retirés, ou qu'un nombre donné de scores sera retiré pour un nombre donné de courses validées. Une course est validée si elle a donné lieu à un classement ; voir la règle 90.3(a)). Si un bateau a deux fois ou plus le même plus mauvais score, le(s) score(s) de la (des) course(s) disputée(s) le plus tôt dans la série doit(doivent) être retiré(s). Le bateau avec le plus faible score dans la série gagne et les autres bateaux doivent être classés en conséquence.

A3 HEURES DE DÉPART ET PLACES D'ARRIVÉE

L'heure de départ d'un bateau doit être l'heure de son signal de départ et l'ordre dans lequel les bateaux *finissent* une course doit déterminer leur place d'arrivée. Cependant, quand un système de handicap ou de rating est utilisé, le temps compensé d'un bateau doit déterminer sa place d'arrivée.

A4 SYSTÈMES DE POINTS A MINIMA ET AVEC BONUS

Le classement de la plupart des séries est établi en utilisant soit le Système de Points a Minima, soit le Système de Points avec Bonus. Le Système de Points a Minima utilise la place d'arrivée d'un bateau pour son score dans la course. Le Système de Points avec Bonus avantage les six premiers arrivés parce qu'il est plus difficile de remonter de la quatrième à la troisième place, par exemple, que de la quatorzième à la treizième place. Le Système de Points a Minima s'appliquera sauf si les instructions de course précisent un autre système ; voir la règle 90.3(a). Si le Système de Points avec Bonus est choisi, il peut être appliqué en mentionnant dans les instructions de course que « Le Système de Points avec Bonus de l'annexe A s'appliquera. »

A4.1 Chaque bateau qui *prend le départ* et qui *finit,* et qui n'a pas ensuite abandonné ou été pénalisé ni obtenu réparation, doit recevoir les points comme suit :

Place d'arrivée	*Système de Points a Minima*	*Système de Points avec Bonus*
Premier	1	0
Deuxième	2	3
Troisième	3	5.7
Quatrième	4	8
Cinquième	5	10
Sixième	6	11.7
Septième	7	13
Chaque place au-delà	Ajouter 1 point	Ajouter 1 point

A4.2 Un bateau qui n'a pas *pris le départ,* qui n'a pas *fini,* qui a abandonné après avoir *fini* ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la série plus un. Un bateau qui est pénalisé selon la règle 30.2 ou qui accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) doit recevoir les points tel que prévu dans la règle 44.3(c).

A5 SCORES DÉTERMINÉS PAR LE COMITÉ DE COURSE

Un bateau qui n'a pas *pris le départ,* qui n'a pas satisfait à la règle 30.2 ou 30.3, qui n'a pas *fini,* qui accepte une pénalité selon la règle 44.3(a) ou qui abandonne après avoir *fini,* doit recevoir le nombre de points correspondants attribués par le comité de course, sans instruction. Seul le jury peut intervenir autrement sur le classement pour aggraver le score d'un bateau.

A6 MODIFICATIONS DES PLACES ET DES SCORES DES AUTRES BATEAUX

A6.1 Si un bateau est disqualifié dans une course ou abandonne après avoir *fini,* chaque bateau avec une place d'arrivée moins bonne doit être remonté d'une place.

A6.2 Si le jury décide d'accorder réparation en ajustant le score d'un bateau, les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés sauf si le jury en décide autrement.

A7 ÉGALITÉS DANS UNE COURSE

Si des bateaux sont à égalité sur la ligne d'arrivée ou si un système de handicap ou de rating est utilisé et que des bateaux ont les mêmes temps compensés, les points de la place pour laquelle les bateaux sont à égalité et de la (des) place(s) immédiatement au-dessous doivent être additionnés et divisés à parts égales. Les bateaux à égalité pour le prix d'une course doivent le partager ou recevoir des prix équivalents.

A8 ÉGALITÉS DANS UNE SÉRIE

A8.1 S'il y a égalité entre deux bateaux ou plus dans le score d'une série, les scores des bateaux dans chaque course doivent être listés du meilleur au plus mauvais et à la (aux) première(s) différence(s), l'égalité doit être départagée en faveur du (des) bateau(x) avec le(s) meilleur(s) score(s). Aucun des scores retirés ne doit être utilisé.

A8.2 Si une égalité persiste entre deux bateaux ou plus, ils doivent être classés dans l'ordre de leurs scores dans la dernière course. Toute égalité restante doit être départagée en utilisant les scores des bateaux à égalité dans l'avant-dernière course et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les égalités soient départagées. Ces scores doivent être utilisés même si certains sont des scores retirés.

A9 SCORE D'UNE COURSE DANS UNE SÉRIE PLUS LONGUE QU'UNE RÉGATE

Pour une série qui s'étend sur une période plus longue qu'une régate, un bateau qui est venu sur la zone de départ mais qui n'a pas *pris le départ,* qui n'a pas *fini,* qui a abandonné après avoir *fini* ou qui a été disqualifié doit recevoir le nombre de points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux qui sont venus sur la zone de départ plus un. Un bateau qui n'est pas venu sur la zone de départ doit recevoir le nombre de points de la place d'arrivée correspondant au nombre de bateaux inscrits dans la série plus un.

A10 CONSEILS POUR LES RÉPARATIONS

Si le jury décide d'accorder réparation en ajustant le score d'un bateau dans une course, il lui est conseillé d'envisager de lui accorder

(a) un nombre de points équivalent à la moyenne, au plus proche dixième de point près (0,05 arrondi au dixième supérieur), de ses points dans toutes les courses de la série sauf la course en question ;

(b) un nombre de points équivalent à la moyenne, au plus proche dixième de point près (0,05 arrondi au dixième supérieur), de ses points dans toutes les courses avant la course en question ; ou

(c) un nombre de points basé sur la position du bateau dans la course au moment de l'incident qui justifie la réparation.

A11 ABRÉVIATIONS POUR LES SCORES

Ces abréviations de score doivent être utilisées pour transcrire les circonstances décrites :

DNC N'a pas *pris le départ ;* n'est pas venu sur la zone de départ

DNS N'a pas *pris le départ* (autre que DNC et OCS)

OCS N'a pas *pris le départ ;* du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et a manqué à *prendre le départ,* ou a enfreint la règle 30.1

ZFP Pénalité de 20% selon la règle 30.2

BFD Disqualification selon la règle 30.3

SCP A accepté une Pénalité en Points selon la règle 44.3(a)

DNF N'a pas *fini*

RAF A abandonné après avoir *fini*

DSQ Disqualification

DNE Disqualification (autre que DGM) qui, selon la règle 90.3(b), ne peut être retirée

DGM Disqualification pour mauvaise conduite notoire, qui selon la règle 90.3(b), ne peut être retirée

RDG Réparation accordée